

Municipalité de Saint-Albert



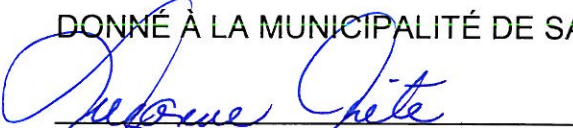
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT

Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Colette Gagnon, conseillère, que sera adopté, à une séance ultérieure, le projet de règlement numéro 2013-03 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués dans le Cours d'eau Rivière à Pat, branche 24.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 25 rue des Loisirs.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 3 avril 2013.


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication :

Je soussignée, Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Nobert-d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant aux deux endroits sur le territoire définis par résolution.

Le 3 avril 2013,


Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière